



La famille Bernard.

« Affaire Fañch » : une bataille de gagnée

Lorsque vous arrivez au village de Kerantou, dans la campagne rospordinoise, non loin de la voie verte, vous trouvez tout de suite les agréables gîtes ruraux « Les Pieds dans l'herbe ». Ils sont gérés par Jean-Christophe Bernard, qui loue aussi des vélos aux touristes. Il gère les gîtes depuis quelques années, y ayant remplacé ses parents. Sa compagne Lydia est, elle, codirectrice du centre de loisirs de Rosporden. Mais ce sont surtout les parents du désormais célèbre « petit Fañch », le petit dernier de leurs cinq enfants. Après leur victoire dans le combat juridique pour la reconnaissance du tilde, *Le Peuple breton* leur a rendu visite. ► **PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIAN PIERRE**

Le Peuple breton : *Vous êtes maintenant bien connus dans toute la Bretagne et ailleurs pour votre combat pour le tilde de Fañch. Quels sont vos liens avec la culture bretonne ? Je crois que toi, Jean-Christophe, tu es lié à Elliant et Briec ?*

Jean-Christophe Bernard : Oui, j'ai défilé quand j'avais 2 ans avec le Cercle Ar Vro Melenig d'Elliant, où j'ai ensuite longtemps dansé. J'ai aussi été membre des percussions du Bagad Briec, où je joue encore pour les concours. Et je joue au Pipe-Band Briec en « flourishing ».

Lydia Bernard : Moi, je ne fais pas partie du Cercle. Je joue au football depuis plus de vingt-cinq ans et je continue malgré quelques problèmes de ligaments.

Quand avez-vous su que l'écriture « Fañch » vous était refusée ?

L. : Le lendemain de la naissance, le 11 mai 2017, l'état civil de la mairie de Quimper m'a appelée à la maternité pour me signaler le refus du prénom, en me disant qu'on avait cinq jours ouverts pour en trouver un nouveau ! Sur le moment, je me suis dit qu'on avait un bébé en bonne santé, qu'on n'allait pas se battre, puis j'ai demandé ce qu'il en pensait à Jean-Christophe.

J.-C. : J'ai dit qu'on n'allait pas laisser passer ça et se battre. J'ai tout de suite contacté Yann Pelliet, alors candidat « Oui la Bretagne » aux législatives.

Yann a tout de suite réagi, suivi ensuite par Isabelle Le Bal, la fille de Jean-Yves Cozan. Cela a été le début de deux ans et demi de longues procédures.

Vous pensez avoir définitivement gagné ?

J.-C. : On a toujours été choqué du refus, encore plus quand on a vu qu'un secrétaire d'État avait le droit de s'appeler Nuñez et que notre fils ne pouvait pas s'appeler Fañch ! Les lettres d'autres langues, par exemple s, t, o, etc. avec un accent grave ne sont pas accessibles avec le clavier de nos ordinateurs, alors que le « ~ », lui, y figure, et on n'aurait pas le droit de l'utiliser ? Alors, oui, l'arrêt de la Cour de cassation vient enfin de mettre fin à la procédure. Nous avons gagné, mais attention, la Cour n'a pas statué sur le fond mais juste sur la forme. Elle « DÉCLARE IRRECEVABLE [en majuscule dans le texte] le pourvoi ». Mais elle ne déclare pas qu'on a le droit d'utiliser les prénoms à « ñ ». Alors, oui, nous, nous avons gagné notre combat ; le tilde, lui, n'a pas encore gagné le sien.

L'aide de Skozzell Vreizh a-t-elle été importante pour vous ?

L. : Elle a été essentielle, avec l'aide en particulier de Charlie Grall et de l'avocat Yann Choucq. Et on n'aurait jamais pu tenir le coup financièrement sans cette

aide. Il faut savoir qu'un pourvoi en cassation ça coûte environ 20 000 € !

La vie de vos enfants en a-t-elle été perturbée ?

L. : Non, ils étaient même plutôt enthousiastes.

J.-C. : On a couru avec toute la famille et avec les amis le kilomètre n° 1 de la Redadeg 2018 et un kilomètre en partant de l'école Diwan Banaleg, et c'est un grand souvenir.

J'ai entendu dire que Fañch avait reçu une médaille ?

J.-C. : Oui, lors la cérémonie 2019 de remise des colliers de l'ordre de l'Hermine, Fañch a reçu la médaille commémorative de l'Institut culturel de Bretagne / Skol-Uhel ar Vro, accompagnée d'un tee-shirt imprimé avec son prénom, avec tilde, *evel just* !

Depuis deux ans et demi, votre vie a été quand même perturbée par tout cela. Si c'était à refaire, recommencez-vous ?

Jean-Christophe et Lydia : Sans hésitation, oui !

●●● en fait, ça continue !

Si le cas du petit Fañch semble réglé, il n'en est pas de même pour le tilde, puisque le ñ n'est toujours pas inscrit dans la circulaire sur les signes diacritiques. Aussi, et puisque le jugement a été rendu sur la forme et non sur le fond, la vice-procureure de Brest a demandé aux maires de ne pas accepter les prénoms avec un tilde jusqu'à nouvel ordre. Dans un communiqué, l'UDB a demandé aux maires de désobéir. « Rien ne fonde les mairies à répondre à cette injonction purement politique, dit Lydie Massard. Rappelons qu'en France les procureurs et vice-procureurs ne sont pas indépendants du gouvernement. » ●